

**SERVICE DU
CADASTRE
D'ETAMPES**

MISE A JOUR DU CADASTRE

**AVIS
A LA POPULATION**

Mesdames, messieurs les habitants de la commune de CERNY sont informés que la mise à jour du plan cadastral y sera entreprise à partir du 1er juin 2016.

Cette opération consiste à représenter l'emprise au sol sur le plan cadastral des constructions récentes ou anciennes qui n'y figurent pas encore. Pour cela, un géomètre du cadastre, MONSIEUR PATRICK THOMAS, est habilité à pénétrer dans les propriétés privées, communales ou domaniales, closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations pour y effectuer des métrages sur les bâtiments et les clôtures (loi N°374 du 6 juillet 1943, Validée par la loi N° 57-391 du 28 mars 1957 et l'Arrêté préfectoral n° 2011-DDFIP-056 du 21 novembre 2011).